

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 25 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux  
Le vingt cinq du mois de mars à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit mars deux mille vingt deux, s'est réuni salle des Eaux et Forêts - 113 boulevard du Fier à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

30 MARS  
2022

Déposée en  
Préfecture le

30 MARS  
2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLÉ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Ségolène GUICHARD à Frédérique LARDET, Alexandre MULATIER-GACHET à Etienne ANDRÉYS, Didier SARDA à Bruno LYONNAZ

### Etaient excusé(e)s

Sandrine DALL'AGLIO, François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **LIGNES DE TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE - CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE**

Pour améliorer la rapidité et la qualité du réseau de communications électroniques, le Grand Anancy souhaite que le raccordement à la fibre optique puisse être réalisé dans la majorité des bâtiments dont il est propriétaire, dès lors qu'ils sont raccordables.

Les conventions de raccordement et d'installation, dressant obligations des parties, ont été rédigées par la société Orange, en fonction de leur périmètre de compétence, pour chaque bâtiment pour lequel la fibre sera installée.

Les conventions signées avec Orange intéresseront les bâtiments situés dans le périmètre de l'ex-C2A.

La société Orange procédera au raccordement, installation, et au remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les bâtiments propriété du Grand Anancy dont la liste est évolutive dans le temps.

La gestion, l'entretien et le remplacement des lignes seront assurés par Orange sans qu'aucune contrepartie financière ne soit demandée au Grand Anancy.

Les conventions signées avec la société Orange auront une durée de 25 ans et seront renouvelées tacitement pour une durée indéterminée.

**LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver les termes des conventions de raccordement ou d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société Orange pour les bâtiments « raccordables » du Grand Annecy ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer ces conventions, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien LENOIR', with a large, stylized initial 'S' and a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien LENOIR.